

Monsieur le Directeur Départemental  
Des Territoires de l'Oise  
Service de l'Aménagement, de  
l'Urbanisme et de l'Energie  
40 rue Racine  
60021 BEAUVAIS CEDEX

- Direction de la Santé Publique  
Service Santé Environnement
- Affaire suivie par : Maurice Bily  
— Courriels : maurice.bily@ars.sante.fr  
ars-picardie-sante-environnement@ars.sante.fr
- Téléphone : 03.44.89.61.40  
— Télécopie : 03.44.89.61.44
- Réf : urbanisme/plu/pac  
— PJ : 1
- Amiens le : 22 FEV. 2013
- **Objet** : collecte des informations en vue du porter à connaissances  
PLU de RANTIGNY



Par lettre en date du 23 janvier 2013, vous me demandiez de vous faire connaître toutes les contraintes supracommunales et toutes les informations utiles à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de RANTIGNY.

Je vous prie de trouver ci-joint le porter à connaissances relatif à ce plan.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je souhaite que mes services soient associés à cette élaboration.

La Directrice  
De la Santé Publique

  
CECILE MORCIANO  
Ingénieur du Génie Sanitaire

## **PORTER A CONNAISSANCE**

Commune de RANTIGNY

## **ALIMENTATION EN EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Commune alimentée par les captages de LABRUYERE

## **GESTION DES EAUX USEES ET PLUVIALES :**

La cohérence du zonage d'assainissement avec le PLU doit être vérifiée. Ce zonage doit figurer dans les annexes sanitaires du PLU.

## **BRUIT :**

En référence à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (**SRU**) ce projet doit assurer« ...*la réduction des nuisances sonores et la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature* » (**article L 121-1 du code de l'urbanisme**).

Une attention toute particulière doit être portée à la juxtaposition de limites de zones acoustiquement incompatibles.

## **QUALITE DE L'AIR :**

Mieux maîtriser et réduire l'exposition à la pollution de l'air extérieur est une nécessité compte tenu de l'impact reconnu sur la santé humaine (asthme, allergie ... ) ; la mise en œuvre du PLU doit être l'occasion d'une réflexion sur la prise en considération de cet aspect de la santé publique (ex : création d'une zone d'habitat sous influence de vents dominants provenant d'une zone industrielle).